

DEPC: n° 2786 DU

02/09/2005

97 B 283.

FUSION DES SOCIETES
SA ETABLISSEMENTS JEAN BESSON ET CIE.
ET SCI JND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

GUY SOUCHAL - COMMISSAIRE AUX COMPTES

11, AVENUE LEONARD DE VINCI - BP 25
63064 CLERMONT-LA PARDIEU cedex 01

Clermont le 26 août 2005

RAPPORT PRESENTE AUX ACTIONNAIRES DE LA SA ETABLISSEMENTS JEAN BESSON ET CIE.

^^^^^^^^^^^^^^

Conformément à la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de CLERMONT – FERRAND en date du 12 juillet 2005 , nous avons établi le présent rapport prévu par l 'article L 236-11 du Code de Commerce .

^^^^^^^^^^^^^^

1-modalités de l'opération et description des apports :

Selon le projet de fusion qui nous a été remis, les sociétés :

- SA ETABLISSEMENTS JEAN BESSON ET CIE. , au capital de 345 019,02 € , dont le siège social est à CLERMONT (63100) 1, rue Kepler, immatriculée au Registre du Commerce de CLERMONT sous le numéro 323 390 047 ;
- SCI JND , au capital de 35 587,76 € , dont le siège social est à CLERMONT (63100) 1, rue Kepler, immatriculée au Registre du Commerce de CLERMONT sous le numéro 349 789 305,

ont projeté l'absorption de la société SCI JND par la société SA ETABLISSEMENTS JEAN BESSON ET CIE, étant précisé que la totalité du capital de la société JND est détenu par la société ETABLISSEMENTS JEAN BESSON ET CIE, ce qui entraîne l'absence d'augmentation de capital par l'absorbante et par conséquent la non application d' un rapport d'échange de titres.

Au regard du règlement n° 2004-01 du Comité de la réglementation comptable, le projet implique des sociétés sous contrôle commun. En conséquence, les apports de la société JND seront transmis à la société ETABLISSEMENTS JEAN BESSON ET CIE pour leur valeurs comptables telles que ses valeurs ressortent du dernier bilan, au 31 décembre 2004, de la société JND. Rétroactivement, les opérations effectuées par la société absorbée, à compter du 1^{er} janvier 2005, seront considérées comme l'ayant été pour le compte de la société absorbante.

En conséquence, la valeur nette comptable de l'apport s'établi à 95 872 €, à comparer à la somme de 21 000 € pour laquelle la participation de la totalité des titres de la société JND figure au bilan de la société ETABLISSEMENTS JEAN BESSON ET CIE . Cette dernière constatera pour la différence, soit 74 872 €, un boni de fusion.

2-appréciation de la valeur des apports :

Les valeurs nettes comptables sont issues des comptes annuels établis par le cabinet d'expertise comptable KPMG. Ces comptes n'appellent pas de commentaires.

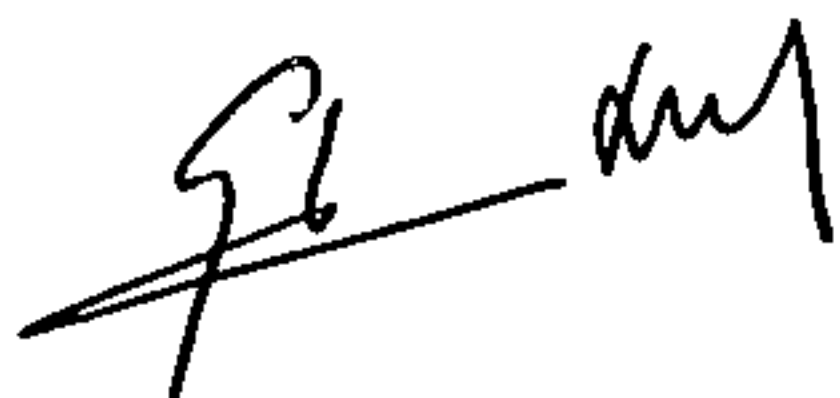
La période intercalaire n'a fait l'objet d'aucune opération susceptible de réduire la valeur de l'actif net comptable apporté, étant précisé que l'actif est exclusivement constitué d'un immeuble commercial donné en location, dont la valeur intrinsèque et de rendement peut être estimée largement supérieure à la valeur comptable.

~~~~~

### 3-conclusion :

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur nette comptable des apports s'élevant à 95 872 € n'est pas surévaluée.

A CLERMONT le 26 août 2005  
En 4 exemplaires originaux

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Souchal', written over a horizontal line.

Guy SOUCHAL

Commissaire aux comptes